



# Communauté de Communes

**Délibération n°2024/139**

Date d'envoi convocation : 19/09/2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 74

Présents : 53

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants : 64

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEUCHEF, à Saint-Longis.*

**Présents :**

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (*suppléant*)

**Absents excusés :**

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

**Absents :**

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

**Secrétaire de séance :** TISON Gaëlle



➤ **DÉCHETS MÉNAGERS : CONTRAT DE RECYCLAGE DES JOURNAUX, MAGAZINES ET PROSPECTUS PROVENANT DES COLLECTES SÉLECTIVES**

Le contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives passé avec la papeterie Norske Skog Golbey arrive à échéance le 30 septembre 2024. Il est donc nécessaire de s'engager dans un nouveau contrat pour assurer la reprise de ces matières.

Après consultation auprès de trois repreneurs potentiels, voici leurs propositions :

Repreneur	Proposition de Contrat de reprise du flux 1.11
SUEZ	Les conditions tarifaires sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prix d'achat base septembre 2024 : 168 €/t</li><li>- Prix Plancher à 108 €/t</li><li>- Révision mensuelle : <math>P_m = P_{m-1} + 100\%</math> variation Usine Nouvelle 1.11 moyen (m-1)</li></ul>
NORSKE SKOG GOLBEY	Les conditions tarifaires sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prix variable avec plancher :<ul style="list-style-type: none"><li>o Prix d'achat base septembre 2024 : 130 €/t</li><li>o Indexation : PCMS - Prise en compte de l'évolution mensuelle du Prix du Marché de Collecte Sélective (PCMS)</li><li>o Prix Plancher à 105 €/t</li></ul></li><li>- Prix fixe : 115 €/t</li></ul>
PAPREC	Les conditions tarifaires sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prix d'achat base septembre 2024 : 120 €/t</li><li>- Prix Plancher à 80 €/t</li><li>- Révision mensuelle : <math>P_m = P_{m-1} + \Delta</math> mercuriale<sub>m</sub><ul style="list-style-type: none"><li>o Mercuriale Usine Nouvelle</li></ul></li></ul>

Le contrat entrerait en vigueur le 01/10/2024 pour une durée de 6 ans renouvelable 1 fois 1 an (jusqu'au terme maximal du 30/09/2031).

Le tonnage estimé de ce flux est de l'ordre de 380 tonnes, sur la base des tonnages produits en 2023.

A noter que les variations des mercuriales Usine Nouvelle sont plus défavorables que l'évolution du PMCS et le prix plancher de l'offre de SUEZ risque d'être rapidement appliqué. Au vu de ces éléments, il est proposé de signer un contrat de recyclage avec la papeterie NORSKE SKOG GOLBEY dont les conditions de reprises sont les plus intéressantes.

Le Président demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer ce contrat.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat afférent avec la papeterie NORSKE SKOG GOLBEY.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président*

*Frédéric BEAUCHEF*

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters 'F' and 'B' followed by a horizontal line and a vertical line, representing Frédéric BEAUCHEF.